

## COLLOQUE SUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS ET DES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES

Le 24 mars 2009, 8h30 à 16h30  
à l'Hôtel InterContinental, Salle Maisonneuve, à Montréal

*Dans un contexte où nous assistons souvent à une polarisation du débat sur les questions d'acceptabilité sociale des projets, et de façon plus générale, sur l'acceptabilité sociale des entreprises par leur voisinage, le Conseil patronal de l'environnement du Québec organise un colloque sur l'acceptabilité sociale dans le but de favoriser un rapprochement entre les divers acteurs et d'amorcer une discussion pour recréer progressivement un climat de confiance. Ce colloque permettra, dans un premier temps, d'identifier les principaux obstacles et enjeux des projets et, dans un second temps, de présenter le rôle des parties prenantes pour finalement rechercher des pistes de solutions.*

<b>PROGRAMME</b>	
<b>8h30</b>	<p><b>Mot de bienvenue : Mise en contexte du colloque</b> Mme Hélène Lauzon, Présidente du Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ)</p>
<b>8h40</b>	<p><b>Allocution d'ouverture : La notion d'acceptabilité sociale : un concept évolutif dans le cadre des projets existants et dans le cadre des nouveaux projets à l'échelle locale et provinciale</b> M. André Beauchamp, Consultant en environnement</p>
<b>9h00</b>	<p><b>1<sup>er</sup> Panel : Historique et évolution de la faisabilité des projets au Québec</b> Animatrice : Mme Louise Roy, Présidente de l'Office de consultation publique de Montréal</p> <p><b>Typologie de cas : Est-ce que l'acceptabilité sociale se fabrique ? Est-ce qu'elle est prévisible ?</b> M. le Professeur Michel Gariépy, Institut d'urbanisme, Université de Montréal</p> <p><b>La perception qu'ont les entreprises de leur acceptabilité sociale :</b> Madame Hélène Lauzon, Présidente du CPEQ</p> <p><b>La perspective des groupes de pression concernant l'acceptabilité sociale des projets :</b> M. André Porlier, Directeur général, Conseil régional de l'environnement de Montréal</p> <p><b>La perception du monde municipal de l'acceptabilité sociale :</b> M. Denis Lapointe, Maire de la ville de Valleyfield et Président du comité de l'environnement de l'Union des municipalités du Québec</p> <p><b>La perception d'un éthicien sur l'opposition aux projets :</b> M. René Villemure, Institut québécois d'éthique appliquée</p> <p><b>Questions aux panélistes et échanges avec les participants</b></p>
<b>10h30</b>	<b>Pause</b>

## PROGRAMME

<b>10h45</b>	<p><b>2<sup>e</sup> Panel : La perception et l'évaluation des risques</b>            Animateur : M. André Beauchamp</p> <p><b>La notion de risque en santé publique : le risque zéro est-il réaliste dans le contexte d'un nouveau projet ou d'une entreprise existante ?</b>            Dr Alain Poirier, Directeur national de la santé publique et Sous-ministre-adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux</p> <p><b>La notion de risque : L'évaluation des risques et l'évolution de l'utilisation du principe de précaution</b>            Me Robert Daigneault, Daigneault, avocats inc.</p> <p><b>La perception du risque par les groupes de pression :</b>            M. Philippe Bourke, Directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec</p> <p><b>Quelle information le MDDEP doit-il véhiculer quant aux risques associés aux projets ?</b>            M. Bob van Oyen, Sous-ministre, Direction générale des politiques, ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs</p> <p><b>La perception du risque par le public :</b>            M. Antoine Moreau, Sociologue, Génivar</p> <p><b>Questions aux panélistes et échanges avec les participants</b></p>
<b>12h30</b>	<p><b>Repas et allocution du Sous-ministre au ministère des Ressources naturelles et de la Faune</b>  <b>M. Normand Bergeron</b></p>
<b>14h00</b>	<p><b>3<sup>e</sup> Panel : La perception des médias</b>            M André Pratte, Éditorialiste en chef du journal <i>La Presse</i>            M. Bernard Descôteaux, Directeur du journal <i>Le Devoir</i></p> <p><b>Questions aux panélistes et échanges avec les participants</b></p>
<b>15h00</b>	<p><b>Table ronde : les conditions d'acceptabilité sociale des projets : pistes de solution</b>            Animatrice : Mme Louise Roy, Présidente de l'Office de consultation publique de Montréal</p> <p>M. Luc Robitaille, Directeur corporatif environnement chez Ciment St-Laurent            M. Jacques Moulins, Directeur général environnement et réhabilitation des sites, Xstrata            M. Jacques Ruelland, Président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec            Me Michel Bélanger, Lauzon Bélanger</p> <p><b>Questions aux panélistes et échanges avec les participants</b></p>
<b>16h00</b>	<p><b>Synthèse</b>            M. André Beauchamp, Consultant en environnement</p>
<b>16h15</b>	<p><b>Mot de clôture</b>            Mme Hélène Lauzon, Présidente du CPEQ</p>

\* Le vice-président du Bureau d'audiences publiques en environnement, M. Pierre Fortin, participera à titre d'observateur au colloque du CPEQ.

Colloque sur l'acceptabilité sociale des projets  
et des activités des entreprises

Formulaire d'inscription

**Date :** 24 mars 2009  
**Heure :** 8h30 à 16h30  
**Lieu :** **Hôtel InterContinental, Montréal**  
360, rue St-Antoine Ouest, Montréal  
Salle Maisonneuve

**Coût :**

- Membre :** 225.00 \$ + taxes (5%+7.5%) = 253.97 \$  
 **Membre d'une association membre du CPEQ :** 325.00 \$ + taxes (5%+7.5%) = 366.84 \$

⇒ **Veillez indiquer laquelle :** \_\_\_\_\_

**No. de TPS :** R134120278  
**No. de TVQ :** 1014566101

**Le CPEQ vous fera parvenir une facture à la suite du colloque**

**Coordonnées**

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Entreprise / association : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code Postal \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Prière de nous retourner ce formulaire dûment rempli par télécopieur au 514 393-1146 ou par courriel à [info@cpeq.org](mailto:info@cpeq.org)**

\*\*\* SVP remplir un formulaire par participant

**En cas d'annulation :** Vous devez nous informer au minimum **deux (2) jours ouvrables** avant la date de l'événement, à défaut de quoi vous devrez payer le montant du coût de l'inscription pour lequel vous vous êtes inscrits, le CPEQ ayant pour sa part pris des engagements financiers.